

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Projet de réalisation d'un parc photovoltaïque
lieu-dit « Le Gour »
Commune de Baugy (18800)

Par arrêté préfectoral N° DDT 2026-006, une enquête publique, portant sur le projet susvisé, est ouverte du lundi 2 février 2026 à partir de 9 heures au vendredi 6 mars 2026 jusqu'à 12 heures, soit pendant 33 jours consécutifs.

Cette enquête publique s'inscrit dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société SALIGNY SOLAIRE TSE.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Baugy, lieu unique et siège de l'enquête. Il comprend 2 demandes de permis de construire, accompagnées notamment d'une étude d'impact, d'une note de présentation non technique du projet.

Pour cette enquête publique, le tribunal administratif d'Orléans a désigné monsieur Pascal RIBEAUX, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, en qualité de commissaire enquêteur et monsieur Pascal ORLOWSKI, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :

- papier et également électronique, sur un poste informatique mis à disposition, à la mairie de Baugy aux jours et horaires habituels d'ouverture,
- numérique, sur le site internet départemental de l'État (IDE) : www.cher.gouv.fr; onglet « publications », rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition à la mairie de Baugy, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-epbaugy@cher.gouv.fr
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Baugy aux dates suivantes :

- lundi 2 février 2026 de 9h00 à 12h00,
- samedi 14 février 2026 de 10h00 à 12h00,
- mercredi 18 février de 14h00 à 17h00,
- jeudi 26 février 2026 de 14h00 à 17h00,
- vendredi 6 mars 2026 de 9h00 à 12h00.

- par courrier déposé ou transmis par voie postale à la mairie de Baugy – à monsieur le commissaire enquêteur : enquête publique - projet de parc photovoltaïque « Le Gour »,

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées au registre d'enquête et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher – DDT du Cher – Mission appui au pilotage, juridique et communication – 6, place de la pyrotechnie – 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à madame **Améboé ASSOGBAVI**, chargée d'autorisations d'urbanisme - 7 rue Georges Charpak - 38300 Bourgoin-Jallieu - Tel : 06 63 36 71 31 – Mail : ameboe.assogbavi@tse.energy

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - **dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le dossier, ainsi que le rapport du commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie de Baugy, à la préfecture du Cher auprès de la DDT et consultables sur le site internet départemental de l'État : www.cher.gouv.fr

Au terme de l'enquête publique et au vu du rapport, des conclusions et avis du commissaire enquêteur, monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la demande de permis de construire.

Bourges, le 08 janvier 2026
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental,
signé
Olivier PETIOT